

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR LA PLACE DE L'IMPASSE MAURICE RAVEL « FETES DES VOISINS » - VENDREDI 14 JUIN 2024 Arrêté n°2024/145		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande présentée par Monsieur PINET domicilié au 38 Avenue de Normandie et représentant des habitants de l'Avenue de Normandie, de l'impasse Maurice RAVEL et de l'impasse François COUPERIN pour l'organisation de la fête des voisins qui se déroulera le vendredi 14 juin 2024 ;

CONSIDERANT l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de cette fête des voisins le vendredi 14 juin 2024;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

ARRETE

Article 1 Les habitants de l'Avenue de Normandie, de l'impasse Maurice RAVEL et l'impasse François COUPERIN sont autorisés à occuper la place de l'impasse Maurice RAVEL pour l'organisation de la fête des voisins le vendredi 14 juin 2024.

Article 2 Cette fête des voisins est placée sous l'entière responsabilité de Monsieur PINET qui veillera à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).
Monsieur PINET devra s'assurer de laisser libre les accès aux habitations de la place et le passage pour les véhicules de secours.

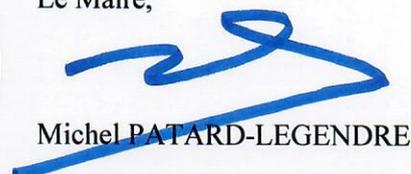
Article 3 Les organisateurs de cette fête des voisins prendront en charge le nettoyage.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;
- Monsieur PINET.

Fait à Ifs, le 11 juin 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE